



N° 1082-2011/DC/SPHC

Date du : 10/06/2011

**Rapport
au
président de l'assemblée de la province Sud**

OBJET : portant classement au titre des monuments historiques de la vallée Tabou située sur le lot n° 11 à Gouaro Déva, commune de Bourail

PJ : un projet d'arrêté

Dans le cadre du protocole d'accord entre la province Sud, le groupement de droit particulier local MWE ARA et la commune de Bourail signé le 5 août 2008, le site culturel de la vallée Tabou a fait l'objet d'un projet de classement au titre des monuments historiques.

La commission des sites et monuments historiques a émis un avis favorable au classement au titre des monuments historiques lors de sa séance du 27 avril 2011.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.